

[ARTICLE 414.]

ment, de l'autre côté, de pignon à une autre cave ; parce qu'alors, il est sensible que ce mur ne souffre nullement de part ni de l'autre. Mais si, du côté du voisin il n'y avait point de cave, le propriétaire qui ferait creuser de son côté, serait tenu de faire un contre-mur pour appuyer ce mur voisin, et le garantir de la poussée des terres de la partie opposée à la nouvelle cave. Au surplus, ce contre-mur ne s'exige ordinairement pas, quand le mur mitoyen est d'une certaine épaisseur, et qu'il est évident que soutenu et buté par la voûte, il résistera suffisamment à la poussée des terres : on ne le juge nécessaire, que quand la voûte est d'une très-grande élévation ; parce qu'alors, il se trouve une trop grande partie du mur à découvert.

Lorsque le mur mitoyen, au lieu de servir de pignon à la cave doit recevoir le cintre de cette même cave, on examine si, du côté du voisin, il y a une autre cave, ou s'il n'y en a pas. S'il y a une cave il faut savoir encore si le mur mitoyen reçoit le cintre de cette cave ou s'il ne sert que de pignon : s'il reçoit le cintre, ce n'est pas le fatiguer que de lui faire recevoir, de l'autre côté, le cintre de la nouvelle cave ; au contraire il se fortifie en se trouvant ainsi buté des deux côtés : mais si ce mur ne servait que de pignon à la cave du voisin, on serait obligé de cintrer la nouvelle cave sur un contre-mur ; sans quoi le mur, qui ne sert que de pignon à la cave voisine serait exposé à souffrir de la poussée de la voûte. Si, au contraire, il n'y a point de cave du côté du voisin il ne paraît pas qu'il soit besoin d'un contre-mur, parce qu'alors les terres opposées contrebalencent suffisamment la poussée de la voûte.

Si celui qui a la surface d'un terrain, n'a pas le dessous, et que le voisin y ait des caves, ce voisin est obligé d'en entretenir les murs, les contre-murs et les voûtes, et si le propriétaire de cette surface veut bâtir au-dessus, il peut se servir des murs des caves, en payant moitié de la valeur de ces murs, mais il ne doit rien supporter de la dépense des contre-